



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU STAGE LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE D'ATHLÉTISME**

La Ligue du Centre-Val de Loire d'Athlétisme organise des stages d'athlètes, au cours desquels ce règlement intérieur devra impérativement être respecté.

Licence : tout athlète participant au stage doit être licencié(e) à la Fédération Française d'Athlétisme.

Programme du stage :

Un programme d'activités sera communiqué le jour d'arrivée et devra être respecté par les stagiaires.

Comportement général :

La consommation d'alcool, le tabagisme et la drogue sont strictement prohibés.

Toute dégradation et/ou non-respect du matériel mis à disposition sera sanctionné(e) par la facturation de la remise en état au responsable des faits.

Tout manque de respect à l'égard du personnel de service et de l'équipe d'encadrement fera l'objet d'un renvoi immédiat.

L'athlète s'engage à ne pas sortir de (lieu d'hébergement) et de l'enceinte du stade (lieu d'entraînement) sans autorisation de l'encadrement.

Lors de tous les déplacements, l'athlète s'engage à rester avec le groupe dans lequel il sera affecté, et à suivre les consignes données par l'encadrement.

La fiche sanitaire, le règlement signé, l'autorisation parentale et le règlement doivent être restitués au plus tard une semaine avant le départ !

En cas de non-respect du règlement, les parents seront contactés et auront à charge de venir rechercher leur enfant. Nous attendons un comportement du stagiaire correspondant aux objectifs du stage : entraînement, détente, repos.

SIGNATURE DES PARENTS :

Mention manuscrite « lu et approuvé »

SIGNATURE DE L'ATHLÈTE :

Mention manuscrite « lu et approuvé »